

**Conditions générales de vente formation professionnelle continue 2017****1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par HR FORMATION dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

**2. Les types de formations concernées**

- Formation inter-établissements : formation catalogue réalisée dans les locaux de HR FORMATION ou loués par HR FORMATION.
- Formation intra-établissement : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de HR FORMATION ou sur le site du client.

**3. Inscription**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par HR FORMATION, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet de l'acheteur. Le règlement doit être effectué à la réception de facture.

**4. Responsabilité**

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de HR FORMATION implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

HR FORMATION ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

**5. Tarifs**

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, HR FORMATION n'étant pas assujéti à la TVA.

**6. Facturation et modalités de paiement**

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de HR FORMATION
- virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET.

Pour les formations intra, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation.

**7. Règlement par un OPCA**

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

**8. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

**9. Convocation et attestation de formation**

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

HR FORMATION ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

**10. Conditions d'annulation et de report**

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour les formations en inter : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, un dédit de 30% sera facturé à titre d'indemnisation. Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire. partiellement sera facturé au titre de la formation

**11. Supports de formation**

Les stagiaires et clients des formations dispensées HR FORMATION ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...)

Les supports de formation restent la propriété exclusive de HR FORMATION et/ou du formateur.

**12. Confidentialité**

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

**13. Informatique et libertés**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de HR FORMATION. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

**14. Loi applicable**

Les conditions générales et tous les rapports entre HR FORMATION et ses clients relèvent de la loi française.

**15. Litiges**

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.